

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 OCTOBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 2 OCTOBRE 2023, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e</i>	<i>Absent.e</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Sylvie Lepage	Greffière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

23-10-273

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux

23-10-274

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

23-10-275

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2023

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2023, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2023

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2023, Il EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Découpage de la carte électorale

La Commission de la représentation électorale propose de retirer une circonscription provinciale en Gaspésie. La MRC de la Haute-Gaspésie serait rattachée au comté de Matane-Matapédia qui serait agrandi. Les MRC de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé, de Bonaventure et Avignon seraient regroupées dans la circonscription qui porterait le nom de Gaspé-Bonaventure.

La circonscription fédérale d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia disparaîtra de la carte électorale fédérale le 23 avril prochain. Ainsi, les MRC d'Avignon et de la Matanie se retrouveront dans le nouveau comté élargi de Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine-Listuguj alors que les MRC de Matapédia et de la Mitis seront placées dans la circonscription de Rimouski-La Matapédia.

Selon le maire, on peut s'attendre à ce que la Commission ait davantage de sensibilité que le fédéral et comprenne l'étendue des territoires, au-delà du chiffre de la population. Un député aura du mal à représenter une population sur un aussi grand territoire avec plusieurs particularités, un nombre de municipalités astronomique et des enjeux divergents d'un bout du territoire à l'autre. Le maire a l'intention de participer aux audiences publiques qui auront lieu et défendra le maintien des anciennes circonscriptions.

4.2 Projets : Villa Monseigneur Bourdages et piscine municipale

Le conseil d'administration de la Villa Mgr Bourdages a réussi à déposer à temps un projet pour 36 unités de logements abordables. Il n'est pas garanti que ce projet sera accepté car il s'agit d'une enveloppe provinciale.

Avec les développements résidentiels réalisés par Marin construction et Trio-C, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'en tire plutôt bien au niveau de l'offre en logements.

Le maire mentionne que la piscine a plus de 35 ans et montre des signes de faiblesse. Des plans préliminaires ont été préparés et mis à jour par une firme d'architectes. La ville va déposer un projet dans le cadre du PAFIRSPA pour des rénovations à la piscine.

4.3 Retour sur les travaux de l'été

Des rénovations sont en cours au Parc Gérard-Robinson. Le maire demande à la population d'attendre le feu vert de la Ville indiquant que les travaux sont complétés. Les jeux pourront alors être utilisés de façon sécuritaire.

4.4 Avenue de l'Halloween

Cette activité très attendue aura lieu le samedi 28 octobre. La 1^{re} Avenue Ouest sera bloquée plus tôt cette année soit vers 9h le matin. Cela permettra aux nombreux bénévoles de préparer cette fête de façon sécuritaire.

5.- Administration

6. Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 31 janvier et au 28 février 2023

Les états financiers au 31 janvier et au 28 février 2023 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

23-10-277

6.2 Approbation des écritures au journal général au 31 janvier et au 28 février 2023

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour les mois de janvier et février 2023, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

23-10-278

6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 30 septembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 38529 à 38590, pour un montant de 740 034,59 \$.
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 38591 à 38711, pour un montant de 388 995,96 \$.
- Pour un total de 1 129 030,55 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

23-10-279

6.4 Demande d'aide financière – Avenue de l'Halloween

CONSIDÉRANT que l'Avenue d'Halloween souhaite renouveler son activité festive lors de la journée d'Halloween en octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder à l'Avenue de l'Halloween une aide financière de 1 000 \$.

ADOPTÉE

23-10-280

6.5 Demande d'aide financière – Défilé de Noël

La conseillère Ariane Lévesque déclare qu'elle n'a pas pris part à la décision car elle a complété la demande d'aide financière pour le comité. Elle ne retire toutefois aucun avantage pécuniaire.

CONSIDÉRANT que le Défilé de Noël souhaite renouveler son activité festive le samedi 2 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder au Défilé de Noël une aide financière de 1 000 \$.

ADOPTÉE

23-10-281 6.6 Demande d'aide financière – Conférence de la Chambre de commerce de la Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la demande faite en décembre 2022 pour la conférence du 14 septembre 2022 donnée par Danielle Henkel;

CONSIDÉRANT la facture 307 au montant de 195 \$ plus taxes pour la location de la salle de la Maison de la Culture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder à la Chambre de Commerce de la Haute-Gaspésie une aide financière de 224,20 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

6.7 Vente pour taxes 2023 – dépôt du rapport à la trésorière

La liste des immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées en date du 2 octobre 2023 est déposée devant le conseil et au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

23-10-282 6.8 Vente pour taxes 2023 – mandat à la greffière

CONSIDÉRANT l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées en date du 2 octobre 2023 et déposé devant ce conseil au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels des arrrages de taxes sont accumulés;

CONSIDÉRANT que les comptes de moins de 100 \$ ne seront pas inclus dans la vente pour taxes impayées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil ordonne à la greffière de vendre à l'enchère publique, en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles sur lesquels des taxes foncières et scolaires et droits de mutation sont dus au 2 octobre 2023.

ADOPTÉE

23-10-283 6.9 Vente pour taxes 2023 – mandat à la trésorière

CONSIDÉRANT qu'une vente pour taxes est prévue concernant certaines propriétés grevées par les taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la trésorière puisse acheter, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, dans le cas où il n'y aurait aucun acheteur, certaines propriétés qui seront vendues pour taxes impayées.

ADOPTÉE

23-10-284 6.10 Demande d'aide financière – Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants

CONSIDÉRANT qu'une cérémonie d'accueil pour les 19 candidats et leur famille des deux cohortes d'infirmiers et infirmières diplômés hors Canada (IDHC) est prévue le 26 octobre 2023 à la Maison de la Culture;

CONSIDÉRANT que le budget de l'événement est d'environ 3 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une aide financière de 1 000 \$ pour la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

8. Règlements

23-10-285

8.1 Adoption du Règlement 23-955 modifiant le Règlement 09-705 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 23-955 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 23-955 et de sa portée, à savoir qu'il vise à rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1^{er} janvier 2024 et à mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT que l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 23-955 modifiant le Règlement 09-705 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté suivant sa forme et sa teneur. Une copie de ce règlement est déposée à la présente séance.

ADOPTÉE

8.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement 23-956 amendant l'annexe G du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement

Le conseiller Richard Bujold donne avis de motion du Règlement 23-956 amendant l'annexe G du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement.

Le conseiller Richard Bujold dépose le projet Règlement 23-956 amendant l'annexe G du Règlement 08-692 concernant la circulation et le stationnement.

Une copie de ce règlement est déposée à la présente séance.

9. Travaux publics

23-10-286

9.1 Embauche de Clément Daraïche au poste de préposé maintenance voirie à temps complet

CONSIDÉRANT la résolution 23-09-257 autorisant l'ouverture à l'interne du poste de préposé maintenance voirie à temps complet;

CONSIDÉRANT que trois employés ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT que les trois candidats possèdent les compétences et les qualifications requises pour le poste affiché;

CONSIDÉRANT ce qui précède et en conformité avec la clause 20.06 a) de la convention collective de travail des employés, la Ville doit nommer le candidat ayant le plus d'ancienneté, soit Clément Daraïche;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de monsieur Clément Daraiche au poste de préposé maintenance voirie à temps complet et ce, à compter du 2 octobre 2023, aux conditions indiquées dans la convention collective syndiquée.

ADOPTÉE

- 23-10-287 9.2 Embauche de Gino Labrie au poste d'opérateur de machinerie lourde – 18 semaines de nuit (hiver)

CONSIDÉRANT la résolution 23-09-258 autorisant l'ouverture à l'interne du poste d'opérateur de machinerie lourde – 18 semaines de nuit (hiver);

CONSIDÉRANT qu'un seul employé a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT que le candidat a occupé ce poste à l'hiver 2023 et donc qu'il possède les compétences et les qualifications requises pour le poste affiché;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'embauche de monsieur Gino Labrie au poste d'opérateur de machinerie lourde – 18 semaines de nuit (hiver) et ce, à compter du 30 novembre 2023 (sujet à changement selon le climat), aux conditions indiquées dans la convention collective syndiquée, conditionnellement à la réussite des examens d'aptitude recommandés par le comité de sélection.

ADOPTÉE

- 23-10-288 9.3 Ouverture de poste – Préposé maintenance voirie sur liste de rappel

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics pour le poste de préposé à la maintenance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'ouverture de poste pour préposé à la maintenance sur liste de rappel au service des travaux publics.

ADOPTÉE

- 23-10-289 9.4 Ouverture de poste – Opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics en opérateurs de machinerie lourde;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'ouverture de postes pour opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel au service des travaux publics.

ADOPTÉE

10. Loisirs

- 23-10-290 10.1 Prolongation de l'Entente de développement culturel (EDC) pour 2024

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications est à revoir les normes des ententes de développement culturel dans le cadre de leur programme d'aide aux initiatives de partenariat;

CONSIDÉRANT qu'une mesure transitoire est offerte pour l'année 2024 en attendant la prochaine entente triennale;

CONSIDÉRANT que la participation de la Ville à cette entente annuelle serait au montant de 18 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prolonger d'un an la durée de l'entente de développement culturel en cours (2021-2023) jusqu'au 31 décembre 2024 et de conclure une nouvelle entente de développement culturel annuelle pour 2024;

D'autoriser le maire, Simon Deschênes, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente de développement culturel 2024 ainsi que les avenants à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

23-10-291 10.2 Aide financière supplémentaire de 20 000 \$ au Centre de plein-air de la Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de certains frais reliés à l'opération du centre de ski dont les assurances et les frais d'intérêts sur l'emprunt pour la dameuse de piste.

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà avancé 10 000 \$ au Centre de plein-air en janvier 2023 et 10 000 \$ en mai 2023 sur l'aide financière prévue pour la saison 2023-2024 car l'organisme ne pouvait assurer ses obligations financières.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer une aide financière supplémentaire de 20 000 \$ au Centre de plein-air de la Haute-Gaspésie, ce qui portera à 70 000 \$ l'aide financière pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE

23-10-292 10.3 Autorisation de paiement – Entreprises Michel Tremblay – Coulage de la dalle de béton pour la patinoire secteur centre-ville

CONSIDÉRANT la résolution 23-05-155 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité à la MRC de la Haute-Gaspésie pour l'installation d'une patinoire extérieure secteur centre-ville;

CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à un fournisseur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 26031 des Entreprises Michel Tremblay pour le coulage de la dalle de béton pour la patinoire secteur centre-ville au montant de 15 951,47 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

23-10-293 10.4 Autorisation de paiement – Jeux 1000pattes et Go-Élan – Parc Gérard-Robinson

CONSIDÉRANT la résolution 23-06-194 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité à la MRC de la Haute-Gaspésie pour l'achat d'un module de jeu pour le parc de secteur Tourelle;

CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Jeux 1000pattes pour un module de jeu;

CONSIDÉRANT la facture de Go-Élan pour des balançoires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement :

- De la facture 550 de Jeux 1000pattes au montant de 49 513,99 \$ taxes incluses;
- De la facture 17121 de Go-Élan au montant de 10 327,84 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

11. Incendie

23-10-294

11.1 Résiliation de l'Entente sur la formation au sein du service incendie

CONSIDÉRANT l'entente sur la formation au sein du service incendie existant entre la Ville de Cap-Chat et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT que cette entente se renouvelle annuellement au 1^{er} janvier de chaque année à moins que l'une des parties avise l'autre, 60 jours avant l'échéance du renouvellement, de son intention d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT que le service incendie de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a déposé un projet de gestion de la formation pour ses pompiers;

CONSIDÉRANT qu'une cohorte des pompiers est en cours de formation et que celle-ci se terminera en juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'aviser la Ville de Cap-Chat de l'intention de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts de mettre fin à l'entente sur la formation au sein du service incendie à partir du 30 juin 2024.

ADOPTÉE

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

23-10-295

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20h32.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/at
